



Euromed Heritage IV
Un programme financé par l'Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

EUROMED HERITAGE – Cadre institutionnel et légal

Atelier "INVENTAIRES" - PARIS – 10-12 décembre 2008

DOCUMENT D'INFORMATION

Contexte

Le programme Euromed Heritage IV s'est fixé un objectif particulier de promotion des institutions et des réglementations. Divers ateliers spécialisés seront organisés de 2008 à 2011 pour susciter des échanges d'idées et d'expériences entre les professionnels du patrimoine, dans la perspective d'une analyse comparative et de formulation de recommandations.

Le patrimoine est défini au sens large : biens meubles et immeubles, sites et paysages culturels, patrimoine immatériel...

Organisation

La RMSU (Unité régionale de suivi et de soutien) pour la Commission Européenne et de l'UNESCO (Convention France-Unesco pour le patrimoine).

Lieu et dates

Paris, au siège de l'UNESCO, du 10 au 12 décembre 2008

Participants invités

Pays : Algérie, Egypte, France, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie.

Organisations internationales : UNESCO, Conseil de l'Europe, ICCROM, ICOM, ICOMOS.

Soit une trentaine de participants.

Désignation des participants

Les Directeurs du Patrimoine ont été invités à participer à l'atelier ou à désigner leurs délégués parmi les hauts responsables de la tenue des inventaires. Des experts peuvent être invités à titre personnel.

Problématique

Inventorier le patrimoine est la démarche fondamentale d'une politique du patrimoine culturel. En soi, les inventaires peuvent déjà constituer une mesure de protection. Tous les pays partenaires disposent d'inventaires. Parfois ces inventaires sont exemplaires, mais souvent ils doivent être complétés, voire reconsidérés dans leur conception même. Il s'agit aussi de les adapter aux méthodologies et technologies nouvelles de saisie et de traitement des données.

L'objectif de l'atelier est de prendre en compte les évolutions nécessaires sur base d'échanges de vues et de bonnes pratiques, pour dégager des recommandations utiles à chaque pays participant.

Méthode de travail

Deux approches principales sont envisagées, conformes aux normes internationales :

- a. La connaissance du patrimoine.
Champ thématique (immeubles, meubles, paysages culturels, patrimoine immatériel...).
Cadre méthodologique général et normes. Autorité (voire force réglementaire) des inventaires. Un domaine de recherche. Un outil d'aide à la décision.
- b. La mise en œuvre.
Moyens humains, techniques et financiers : place des services d'inventaires dans une administration du patrimoine. La recherche documentaire. Les enquêtes de terrain. Le recours aux nouvelles technologies du relevé et de l'information. La transposition en normes réglementaires. La mise à disposition pour des actions opérationnelles et un suivi (pratique et technique). La coordination avec les autres ministères et avec les autorités locales.

Documents de travail

- Un "document de référence" sera communiqué aux délégués dès leur désignation pour servir de canevas pour les débats.
 - Une "contribution aux débats" écrite de 4 à 5 pages est attendue des participants, en réponse aux problématiques et questions soulevées par le "document de référence", en vue d'une diffusion auprès de tous les participants avant l'ouverture de l'atelier. Cette contribution décrit aussi la situation du pays concerné.
- Lors de l'atelier, le débat portera sur le fond des problématiques évoquées et l'élaboration de recommandations, en évitant la description de situations nationales.

Rapporteurs

Madame Khairieh Amr, Sous-Directeur du Musée National de Jordanie.
Monsieur Frank Braemer, Directeur de Recherches au CNRS – Université de Nice.

Langues de travail

Français et anglais, avec traduction simultanée.

Publication des actes – Diffusion des conclusions

- Les actes de l'atelier seront publiés début 2009.
 - Le "document de référence", les conclusions et les recommandations : en version trilingue (français – arabe – anglais).
 - Les "contributions au débat", dans la langue d'origine.
- Les participants seront invités à assurer une large diffusion des conclusions et recommandations auprès de leurs collègues nationaux.

Horaire

- Mercredi 10 décembre : arrivée des participants – à 17 heures : séance inaugurale
- Jeudi 11 et vendredi 12 décembre : séances de travail
- Samedi 13 : départ des participants

Adresse de référence : j-l.luxen@euromedheritage.net

